RAPPORT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2015 n° I/2015

Présents:

Maire:

M. Jean-Marie **BEUTEL**,

Adjoints:

M. Christian WENDLING
M. Sylvain BROUSSE
Mme Fabienne BAAS
M. Gilles KAPP
Mme Azam TAHERI
M. Noël NICKAES

M. Bruno **BOULALA**

Conseiller Municipaux:

Mme Brigitte LENTZ
 M. Michel KARM
 M. Denis RITZENTHALER
 Mme Svetlana BRAULT
 M. Richard LINCK
 M. Jérôme BUCHERT
 Mme Véronique KOLB
 Mme Christelle ABBRUCIATI
 Mme Dimini LEON

MmeEmmanuelle HUMBERTM.Dimitri LEGINM.Pascal VAUVILLIERM.Laurent ALLARIMmeAngélique WINLINGMmeAnne EBERHARDTM.Hervé GANDRIEAUMmeNancy DULCKMmeCéline CHRISTOPHEMmeCatherine GEIGER

Absents excusés:

Mme Patricia **FROITIER**, absente excusée, donne procuration à **M. Gilles KAPP**

M. Patrice **GUILLEMOT**, absent excusé, donne procuration à **M. Laurent ALLARI**

M. Damien OSWALD, absent excusé, donne procuration à Mme Catherine GEIGER

ORDRE DU JOUR

- 1°) APPROBATION DU RAPPORT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2014 n° VI/2014
- 2°) BUDGET PRIMITIF 2015 COMMUNE D'OSTWALD
- 3°) DECISIONS BUDGETAIRES:
 - a. Produit fiscal 2015
 - b. Crédits scolaires 2015
 - c. 1ère répartition des subventions 2015
 - d. Ligne de trésorerie
- 4°) BUDGET PRIMITIF 2015 POLE DE L'ENFANCE
- 5°) SUBVENTIONS DU PATRIMOINE
- 6°) DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE TAXE D'URBANISME
- 7°) CONVENTION EBM RESEAU DE CHALEUR
- 8°) ITINERAIRE NAUTIQUE SUR 1'ILL
- 9°) DENOMINATION D'UNE PLACE PUBLIQUE
- 10°) INTERCOMMUNALITE:
 - a) Incorporation d'une parcelle dans la voirie communautaire
 - b) Déconstruction d'une maison
- 11°) PROGRAMME DES TRAVAUX DE L'ONF
- 12°) MARCHES PUBLICS:
 - a. Compte-rendu au Conseil Municipal de l'attribution de marchés
 - b. Compte-rendu de la contraction d'un emprunt
- 13°) PROJET DE LASER-GAME NATURA PARC

Le Maire, Jean-Marie Beutel, salue les membres du Conseil Municipal et les remercie de leur présence.

1°) – <u>Approbation du rapport de la séance du Conseil Municipal de 15 décembre 2014</u> n° VI/2014

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2014 a été transmis aux conseillers municipaux par voie électronique en date du 24 décembre 2014. A ce jour, aucune observation écrite n'a été transmise au sujet de ce procès-verbal.

Ledit procès-verbal est approuvé par 27 voix pour, 4 abstentions.

Arrivée de Mme Fabienne Baas et de M. Laurent Allari.

2°) - Budget Primitif 2015 - Commune d'Ostwald

L'assemblée municipale est appelée à approuver, après débat, le projet du Budget Primitif 2015. Ce document s'inscrit dans les orientations budgétaires que le Conseil Municipal a débattues lors de sa séance du 15 décembre 2014. Les taux de la fiscalité locale ont été, comme annoncé, maintenus au même niveau de ceux des années précédentes.

Le Budget Primitif 2015 s'équilibre en :

Section de Fonctionnement à : 8.174.800 €
Section d'Investissement à : 4.813.500 €

Soit un budget total qui s'élève à : 12.988.300 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ce Budget Primitif 2015 avec un vote par chapitre budgétaire, permettant des mouvements d'article à article, dans la limite, bien sûr, des crédits budgétaires globaux du chapitre.

Intervention de M. Christian Wendling

Le budget s'équilibre en fonctionnement comme en investissement comme annoncé lors du DOB le 9 février dernier. Cet équilibre résulte de ce que les dépenses et les recettes sont conformes aux prévisions initiales.

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 8.1% par rapport au budget 2014, elles s'élèvent à 7.785.600€ avant les opérations d'ordre soit +583.807€.

Cette hausse est due essentiellement à 3 facteurs. La reprise de l'activité culturelle au Point d'Eau mise en veille depuis 2013 avec l'apport de la MJC, l'augmentation du poste charges financières suite à la conclusion d'emprunts et la couverture du besoin de financement du Pôle Enfance. Ces trois postes rentrent évidemment dans la normalité de l'activité communale et correspondent à de nouveaux besoins connus et prévus.

Les charges à caractère général augmentent de 2,6% soit 50.387€, essentiellement dans le poste divers-programmation Point d'Eau.

Les charges de personnel sont en légère hausse de 1,00% et représentent 49,54% du budget global et ce malgré le recrutement de 2 policiers municipaux el des animateurs pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires en cours d'année 2014. Ce ratio est du reste inférieur aux moyennes de notre strate démographique.

Les autres charges de gestion courante sont en hausse de 350.916€ soit 44.5% dues à la conclusion d'un partenariat avec la MJC et à l'augmentation du besoin de financement structurel du Pôle Enfance.

Les charges financières sont en hausse de 146.000€ suite à la concrétisation en 2013 en 2014 d'emprunts servant à financer en partie un nouvel équipement public digne d'une ville comme Ostwald.

Le virement à la section d'investissement est de 389.200€ et correspond à de l'autofinancement.

En recettes de fonctionnement, les impôts et taxes augmentent de 123.427€ soit +2.4% en raison de la hausse des bases décidées par l'Etat et de l'arrivée de nouveaux habitants.

Les dotations et participations de l'Etat sont en baisse de 89.902€, la seule DGF étant réduite de 147.000€ en 2015.

On constate, s'agissant de la section de fonctionnement :

- Des dépenses nouvelles exclusivement liées à des services nouveaux
- Des recettes liées aux dotations de l'Etat en baisse
- Un autofinancement qui reste présent grâce notamment à la maîtrise des dépenses fonctionnelles

Malgré tout cela et comme lors des sept dernières années, la ville d'Ostwald a décidé de n'augmenter aucune des trois taxes.

Après une année 2014 très forte en investissements, plus de 6.2 millions d'euros réalisés, les dépenses d'Investissement prévues en 2015 baissent à 4.063.000€. Je vous rappelle également que la moyenne des 5 dernières années hors 2014 s'élevait à 2.7 millions d'euros, ce qui est appréciable pour une commune comme la nôtre et qui témoigne de la vitalité de la Commune.

Les principales opérations déjà énumérées lors du DOB sont :

- la dernière tranche des travaux du Pôle Multifonctionnel du Point d'Eau pour 3.436.800€
- une nouvelle salle numérique dans deux groupes scolaires pour 86.000€
- différents travaux dans les écoles pour 25.000€
- l'éclairage public pour la 1ère tranche de l'aménagement de l'axe Leclerc pour 150.000€
- le démarrage de la construction du nouveau Pôle Enfance dans les Rives du Bohrie pour 120.000€
- sont également prévues des acquisitions de mobilier et de matériel pour la Police, l'école de musique, le pôle multifonctionnel, des acquisitions de terrains, des travaux dans le centre administratif, le pôle enfance, le cimetière, le Centre de Loisirs, le Hussard pour environ 245.000€

Les recettes connues sont des subventions d'investissement pour 184.300€, le remboursement du FCTVA et de la TLE pour 400.000€, les opérations d'ordre provenant du fonctionnement pour 389.200€, des ventes de terrains pour 1.300.000€.

Nous avons inscrit un emprunt de 2.500.000€ pour équilibrer la section d'investissement et nécessaire, comme prévu, pour l'achèvement de notre équipement multifonctionnel.

Le montant de l'emprunt effectif à mobiliser sera ajusté en fonction de l'excédent 2014 du Compte Administratif estimé à ce jour à 600.000€, le remboursement immédiat de la TVA sur les travaux du Pôle Multifonctionnel et l'avancement des différents chantiers.

Intervention du Maire, Jean-Marie Beutel

Le budget primitif qui est aujourd'hui présenté constate :

- Une section de fonctionnement stable à périmètre constant, par rapport aux années précédentes, et en augmentation tenant compte des services nouveaux mis en œuvre (programmation culturelle, rythmes scolaires notamment)
- Une section d'investissement qui reste soutenue avec l'achèvement du pôle multifonctionnel.

Nous avons eu à résoudre une équation difficile, prévisible, prévue et prise en compte dans notre gestion :

- D'abord la mise en œuvre de ces services nouveaux. Je rappelle que ces services nouveaux profitent intégralement aux habitants d'Ostwald :
 - o Il s'agit bien entendu de l'action culturelle et associative qui va être renforcée avec le pôle multifonctionnel du Point d'Eau
 - o Il s'agit ensuite des activités relevant des nouveaux rythmes scolaires qui profitent à nos jeunes de 6 à 11 ans
 - o Il s'agit encore de l'extension programmée de la capacité d'accueil des jeunes enfants avec le démarrage du financement de la nouvelle Maison de l'Enfance du Bohrie
 - o Il s'agit enfin du maintien, intact, de nos initiatives, via le CCAS, à destination des personnes âgées.

- Ensuite, la prise en compte dans notre budget de la baisse des dotations de l'État.
 Celle-ci fut également annoncée et prise en compte dans les tableaux de bord pluriannuels
- Enfin, l'aboutissement d'un programme d'investissements d'ampleur, qui a fait l'objet d'une programmation pluriannuelle et d'un recours à l'emprunt, s'agissant d'un équipement qui va accompagner plusieurs générations d'Ostwaldois.

Pour résoudre ce type d'équation, les collectivités territoriales disposent de trois leviers :

- En premier lieu, la maîtrise des dépenses de fonctionnement qui touche tous les postes fonctionnels. La vigilance vis-à-vis de la dépense, la renégociation de contrats (les assurances par exemple), l'analyse permanente des besoins,... sont autant de réflexions qu'il convient aujourd'hui d'observer pour éviter une dérive ou une surenchère
- Ensuite, la fiscalité. De ce point de vue nous étions déterminés à poursuivre nos efforts de pause dans le recours aux contribuables. Promesse tenue. Le poste de la fiscalité augmentera naturellement avec la venue de nouveaux résidents, notamment dans l'éco quartier du Bohrie. Pour autant, les équipements scolaires, associatifs, culturels sont dimensionnés pour accueillir cette nouvelle population. Les recettes fiscales seront donc optimisées sans recours à une hausse d'impôts
- Enfin, le recours à l'emprunt. Alors que la fiscalité est indiquée pour couvrir les dépenses liées aux services publics (section de fonctionnement), l'emprunt sert à couvrir les dépenses d'investissement. On dit traditionnellement que l'emprunt est l'impôt de demain. C'est vrai que l'investissement est destiné au service de demain. Investissements et emprunt vont de pair pour réaliser les grands projets structurants. Ce n'est pas pour autant que le recours à l'emprunt doit s'accompagner d'une augmentation de la fiscalité. Il serait d'ailleurs injuste, inéquitable de faire peser le poids des investissements sur le contribuable d'aujourd'hui alors que cet investissement va servir, pour l'essentiel, le contribuable de demain.

Encore faut-il que le niveau d'endettement et la capacité d'y faire face par le remboursement annuel restent dans les limites réglementaires édictées par l'État. Cela est le cas pour Ostwald comme j'ai pu le dire d'ailleurs au moment du débat d'orientations budgétaires.

Je suis par conséquent fier de présenter un budget :

- Conforme à ce que j'annonçais lors du débat d'orientations budgétaires
- Intégrant la maîtrise de nos dépenses fonctionnelles
- Intégrant un niveau d'endettement prévu et maîtrisé
- Assurant le financement des investissements majeurs qui ont mobilisé nos finances sur plusieurs années
- Et préservant le pouvoir d'achat du contribuable par le maintien des taux d'imposition à leur niveau antérieur.

En conséquence de ces constats, tangibles et objectifs, je vous demande d'adopter ce budget primitif 2015.

Intervention de Mme Catherine Geiger

Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous voici réunis pour débattre du premier budget primitif de votre mandat.

Vous savez que j'apporte une vigilance particulière à l'évolution de vos dépenses de fonctionnement Monsieur le Maire.

Cette année, à la lecture de votre projet de budget 2015, je me suis vraiment demandée s'îl n'y avait pas une erreur de frappe dans la saisie de vos chiffres. Mais j'ai du me rendre à l'évidence : vos dépenses réelles de fonctionnement passent bien de 7 201 793 euros à 7 785 600 euros : elles bondissent de 583 807 euros, plus d'un demi million d'euros. Soit une hausse de plus de 8% alors que l'inflation moyenne prévue en France pour l'année 2015 sera inférieure à 1%.

A ce rythme de progression, il vous faudra 3 millions d'euros supplémentaires pour fonctionner à la fin de votre mandat.

Monsieur le Maire, vous êtes assis dans ce fauteuil par la volonté populaire mais les Ostwaldois ne vous ont pas signé un chèque en blanc!

Concernant les dépenses de fonctionnement, je souhaite avoir une explication sur l'augmentation incroyable de 2 postes de la section de fonctionnement :

- la section 611 « contrat de prestations de service » qui passe de 105 400 euros à 190 400 euros (soit une augmentation de +81%)
- la section 6574 « subvention fonctionnement association personnes privées » qui passe de 165 107 euros à 376 620 euros (soit une augmentation de +128%)

A propos de la dette, Monsieur le Maire, je souhaite que vous nous fassiez le point sur l'emprunt toxique DEXIA contracté en 2006 par l'équipe et l'administration de Madame Meyer-Traber d'un montant de 3 537 244 euros. Le niveau de taux de cet emprunt est indexé sur le cours du franc suisse.

En 2011 on pouvait lire dans la presse économique, qu'à Ostwald, le montant du surcoût généré par cet emprunt s'élevait à 327 000 euros soit environ 10% du capital emprunté.

Cette même année en 2011, vous avez entrepris des négociations avec DEXIA, mais ces négociations n'ont hélas pas porté leurs fruits.

Aujourd'hui la situation a empiré puisque le 16 janvier 2015, le cours du franc suisse s'est envolé de 20%. Je vous remercie par conséquent de nous faire le point sur :

- le capital restant dû
- le taux d'intérêt actuellement appliqué
- le montant total des intérêts remboursés
- le nombre d'années restantes

Quoiqu'il en soit, les finances de notre commune sont dans une situation particulièrement inquiétante.

La capacité d'autofinancement de notre commune (qui doit entre autres servir à financer le remboursement du capital de la dette) diminue de moitié puisqu'elle passe de 830 146 euros à 389 200 euros.

Le rapport « dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement » (qui mesure les dépenses par rapport aux recettes) dépasse allègrement les 100% et est ainsi largement supérieur à la valeur moyenne observée pour les autres communes de taille comparable en France.

Ce n'est pas tout, chers collègues : l'encours de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement, (ratio qui mesure la capacité de désendettement des communes) s'élève à 1,26 à Ostwald. L'encours de la dette à Ostwald s'approche donc dangereusement du seuil d'alerte. Vous jouez avec le feu Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, vous l'aurez compris, je ne voterai pas un budget qui me paraît dangereux pour l'avenir de notre commune.

Réponse du Maire, Jean-Marie Beutel

L'augmentation de crédit sur les deux articles précis que sont les articles 611 et 6574, est exclusivement liée à la programmation culturelle et au recours partenarial à la fédération des MJC pour le fonctionnement du Point d'Eau.

Concernant l'emprunt souscrit auprès de Dexia, il est faux de prétendre qu'il est indexé sur le franc suisse. En conséquence cet emprunt ne présente pas le risque que vous décrivez et il n'a pas de caractère « toxique ».

Je rappelle, au demeurant, que l'encours de la dette de la ville est contenu évidemment dans les limites réglementaires. Je précise que l'emprunt inscrit au budget primitif 2015 ne sera pas forcément levé dans son intégralité. Les autres recettes inscrites, notamment en section de fonctionnement, ont été prévues avec prudence ; c'est le cas aussi des recettes d'investissement tirées de la cession de terrains.

C'est d'ailleurs pour la même raison, tirée de la prudence, que nous mettons en place une ligne de trésorerie d'un million d'euros qui servira d'ajustement en attendant la rentrée en caisse des recettes correspondantes.

Concernant les travaux touchant le pôle multifonctionnel, les budgets initialement prévus sont scrupuleusement respectés et ce, malgré l'ampleur des travaux. À ce titre, le budget primitif 2015 constate l'intégralité des travaux restant à faire qui seront achevés, je le rappelle, en juin 2015.

Concernant enfin les équipements publics prévus dans l'éco quartier du Bohrie, je rappelle la prise en charge importante de l'aménageur dans le cofinancement de ces équipements. En conséquence la stratégie d'investissement de la commune est sous contrôle. À ce titre nous sommes vigilants à la composition des familles qui arriveront progressivement dans cet éco quartier. Cela nous permettra de mesurer et de doser précisément les besoins des habitants et placer correctement les curseurs en matière de typologie de logement et de périmètre des équipements publics nécessaires.

Intervention de M. Laurent Allari

Nous constatons qu'aucune synthèse n'est transmise, alors que la plupart des conseillers ont une activité ne leur permettant pas d'évaluer l'évolution budgétaire de la ville. Nous demandons urgemment une synthèse pour chaque évolution budgétaire afin d'avoir un vrai débat en conseil :

- évolution par poste versus années précédentes + prévisionnel années suivantes
- stratégie d'investissement
- stratégie de la dette
- stratégie fiscale
- plan d'efficience

Réponse du Maire, Jean-Marie Beutel

- sur la demande d'avoir une synthèse : la présentation de Christian Wendling répond à cette demande. Le budget primitif est d'ailleurs la continuité logique des éléments fournis au moment du DOB.
- Sur les demandes précises : évolution par poste, stratégie d'investissement, endettement et fiscalité ne relèvent pas du budget primitif mais du débat d'orientations budgétaires. Le DOB concerne l'évolution des grandes masses et la stratégie sur les 3 leviers : fiscalité, dette et maîtrise des dépenses. Le BP est l'approbation technique et financière des crédits en application du DOB.
- Concernant le plan d'efficience, il faudrait être plus précis. Budgétairement l'efficience consiste à combiner le plus harmonieusement et de la façon la plus équitable, les trois

leviers (fiscalité, dette, maîtrise des dépenses), ce qui est de notre responsabilité en qualité de gestionnaires des comptes de la Commune.

M. Allari soulève également l'importance des crédits alloués à la culture par rapport à d'autres secteurs d'activité, comme par exemple le sport.

M. Sylvain Brousse regrette cette opposition entre la culture d'une part et les autres services, notamment le sport, d'autre part. Il considère qu'il faut mesurer le niveau d'investissement sur une période plus longue et ne pas s'arrêter à un ou deux exercices budgétaires.

Réponse du Maire, Jean-Marie Beutel

Les travaux consacrés au pôle multifonctionnel sont effectivement importants et constituent un investissement majeur. Il reste que, sur le dernier mandat, la ville a consacré :

- 3.600.000 € au sport et aux associations,
- 2.300.000 € aux services et activités scolaires,

et évidemment dans tous les autres domaines de l'activité communale, pour toutes les autres missions de service public qui ont justifié globalement près de 24 millions d'euros d'investissement sur le dernier mandat.

Il y a donc bien un soutien, en termes d'investissements, à tous les secteurs d'activité et pas uniquement au service culturel.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

a p p r o u v e par 27 voix pour, 4 abstentions, 2 contre

le Budget Primitif 2015 tel qu'il figure en annexe.

3°) – Décisions Budgétaires

a) Produit fiscal 2015

Le produit fiscal attendu pour l'exercice 2015 agrège les bases prévisionnelles 2015 des 3 taxes d'imposition perçues par la Collectivité (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti).

L'assemblée municipale a acté, lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 15 décembre 2014, la non-augmentation des taux communaux des 3 taxes. Le produit fiscal 2015 ne pourra être validé par l'assemblée municipale qu'à compter de la notification des bases prévisionnelles 2015 par l'Administration Fiscale. Ce produit est estimé à 4.435.000 €.

Le projet du Budget Primitif 2015 intègre ainsi un produit fiscal prévisionnel qu'il vous est demandé d'approuver.

Intervention de M. Laurent Allari

Est-il utopique d'envisager à terme des baisses pour les contribuables ?

Réponse du Maire, Jean-Marie Beutel

Rien n'est utopique. Cette question est politique. Et rien ne doit être exclu. Il reste que, dans le contexte budgétaire de désengagement de l'Etat, couplé avec la poursuite de la décentralisation, les collectivités territoriales vont devoir être excessivement rigoureuses et vigilantes pour maintenir, voire développer le niveau des Services aux habitants. Le budget

qui est aujourd'hui présenté est le témoin de cette rigueur : de nouvelles dépenses liées à des services nouveaux, des dotations de l'Etat en baisse et la préservation de l'autofinancement : le tout sans toucher aux impôts locaux.

Le deuxième élément de réponse en relation avec les impôts tient dans le maintien de nos taux depuis 7 ans :

- malgré les forts investissements consentis ;
- malgré les désengagements divers des uns et des autres ;
- et malgré les nouveaux services proposés.

Beaucoup de communes commencent aujourd'hui à limiter leurs hausses d'impôts. A Ostwald c'est chose faite depuis 7 ans. Je m'en félicite.

Intervention de Mme Catherine Geiger

Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous sommes une nouvelle fois en face d'un discours trompeur pour les Ostwaldois. Vous annoncez une stabilité des taux d'imposition pour la part communale.

Vous vous gardez bien de dire aux Ostwaldois, et cela devient une habitude, que dans quelques jours, le 20 février 2015, vous allez joyeusement voter avec vos amis de l'Eurométropole l'augmentation de ces mêmes taux. Vous allez en particulier entériner l'explosion de la taxe foncière sur le bâti qui va subir une hausse de +150% (0,44% à 1,10%). Si on vous suit bien, vous êtes le gentil Maire à Ostwald qui stabilise les taux d'imposition et ce sont les méchants de l'Eurométropole qui augmentent les impôts locaux! Comme c'est pratique! Le problème c'est que vous, Monsieur le Maire, êtes bien dans l'exécutif de l'Eurométropole et donc pleinement décisionnaire et pleinement responsable de l'augmentation des taux d'imposition locaux qui vont frapper les Ostwaldois.

Réponse du Maire, Jean-Marie Beutel

Sur la forme, le Maire met en garde Madame Geiger, en application de ses pouvoirs de police de l'assemblée, sur son obligation de respect et de mesure concernant la tonalité de son intervention ainsi que ses propos à l'endroit du Maire.

Sur le fond le Maire constate qu'il y a manifestement des demandes de réduction des impôts sollicitées par les deux groupes d'opposition. Il constate qu'une réduction des impôts entraînerait immanquablement une réduction de l'intervention de la commune au niveau de ses différents services qui sont au demeurant importants s'agissant par exemple de la jeunesse, du sport, des affaires scolaires ou encore de la culture pour ne citer que ces quelques exemples. Le Maire constate au contraire que la population d'Ostwald est parfaitement légitime à demander et approuver un service public de qualité et pas forcément la diminution, coûte que coûte, des moyens de la commune.

<u>M. Allari</u> considère qu'on peut réduire les recettes et maintenir un niveau de service public de qualité. Tout est question pour lui d'efficience et de choix politiques. En termes d'efficience, il cite les économies pouvant être réalisées sur l'énergie, sur les assurances qui permettent de dégager des moyens nouveaux. Concernant les choix politiques il se demande si l'équipement du Point d'Eau servira et conviendra à tout le monde.

Le Maire réagit à cette question d'efficience et en profite pour rappeler à l'assemblée les renégociations des contrats s'agissant précisément de l'énergie, notamment le gaz et les assurances qui ont permis des économies et, du coup, d'absorber de nouveaux services sans augmentation des taux d'impôts.

Intervention de Mme Véronique Kolb

Je me permets d'intervenir pour rappeler un point important. Depuis tout à l'heure, l'opposition, pour une fois joliment unie, fustige les dépenses liées au Point d'Eau, et notamment les moyens dédiés à la MJC, prétendant que cela ne sera utilisé que pour la culture, sous-entendant peu d'Ostwaldois.

Or, je tiens à rappeler que le Point d'Eau n'est pas dédié qu'à la culture, mais également à toute la politique jeunesse. Il me semble donc franchement disproportionné de ne mettre en avant qu'un soi-disant déséquilibre flagrant des dépenses au profit d'une seule compétence (la culture) au détriment du reste des Ostwaldois. Ce derniers ne sont nullement oubliés, bien au contraire, puisque ce lieu est désormais ouvert sur la ville et ses habitants, dont les jeunes.

Par ailleurs, j'aimerais que mes collègues de l'opposition cessent d'essayer de manipuler nos concitoyens à grand renfort d'effet de manche. En effet, quand nous défendons le fait de ne pas augmenter les taux de fiscalité à Ostwald, comme nous l'avions promis lors de notre campagne électorale, un groupe d'opposition propose de compenser l'augmentation des bases. En prélevant cela, sans doute, sur les finances de la ville, et en réduisant, donc, les services aux habitants...

Par ailleurs, j'invite Mme Geiger à cesser d'en appeler sans cesse à nos « chers amis » de l'Eurométropole pour augmenter les impôts, faisant ainsi croire que nous cachons des taxes aux Ostwaldois. C'est d'autant plus mensonger que l'Eurométropole (où ses amis et son parti siègent également, mais malheureusement pas dans l'équipe décisionnaire) n'est pas dirigée par un seul parti, mais bien par une alliance droite-gauche, ce qui montre toute la nécessité aujourd'hui d'affronter la crise et les contraintes budgétaires ensemble, loin des clivages politiques qui ne sont pas la ligne directrice de notre équipe pour Ostwald.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

décide par 27 voix pour, 6 abstentions,

- d'approuver le produit fiscal prévisionnel dans l'attente de la notification ultérieure des bases 2015,
- d'approuver le maintien, sans augmentation, du taux des 3 taxes communales (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties).

b) Crédits scolaires 2015

L'attribution des crédits scolaires accordés aux écoles d'Ostwald est proposée à l'assemblée municipale selon les modalités suivantes :

I - ECOLES PRIMAIRES:

Crédite de fonctionnement:

→ Credits de ionctionnement :	
- Ecole Primaire Centre	5.376,00 €
- 4 classes bilingues (305 € x 4)	1.220,00€
- Ecole Primaire Schloessel (dont 280,00 € Gens du Voyage)	3.472,00 €
- Ecole Primaire Jean-Racine	9.267,00€
- RASED	1 320,00 €
⇒ Entretien et réparation des matériels informatiques et reprogra pris intégralement et directement en charge par la Commune	aphies
⇒ Budget BCD (dotation matériel par élève)	1,21€
⇒ Tiers-temps par classe	200,00€

Ces dotations forfaitaires englobent de façon forfaitaire tous les frais exceptionnels de transports, d'entrées, d'activités extra scolaires entreprises par les classes d'Ostwald sur une année scolaire. Cette décision permet une meilleure prévision budgétaire : les demandes ponctuelles et exceptionnelles de subventionnement ne seront ainsi plus retenues.

II - ECOLES MATERNELLES:

\Rightarrow	Crédits	de	fonctionnement	:

- Ecole Maternelle "Les Tilleuls"	2.962,00 €
- 3 classes bilingues (305 € x 3)	915,00 €
- Ecole Maternelle du Schloessel	1.417,00 €
- Ecole Maternelle "Charles Perrault"	3.538,00 €
- 2 classes Bilingues (305 € x 2)	610,00 €

⇒ Entretien et réparation des matériels informatiques et reprographies pris intégralement et directement en charge par la Commune

⇒ Budget BCD	(dotation matériel	par élève)	1,21 €

Ces dotations forfaitaires englobent de façon forfaitaire tous les frais exceptionnels de transports, d'entrées, d'activités extra scolaires entreprises par les classes d'Ostwald sur une année scolaire. Cette décision permet une meilleure prévision budgétaire : les demandes ponctuelles et exceptionnelles de subventionnement ne seront ainsi plus retenues.

III - CLASSES VERTES:

⇒ par jour (nuitée)/enfant	7 € ou 9 €
→ par lour munet	1/EIIIaiii	/ € OU 9 €

selon un dispositif proche de celui adopté par le Conseil Général du Bas-Rhin dans sa séance du 23 mars 2009. Les modalités financières des subventions communales sont ainsi alignées sur celles du Conseil Général pour permettre un financement optimal et paritaire des classes vertes organisées par nos écoles. La prise en charge jour (nuitée)/enfant par la Commune d'Ostwald sera ainsi de :

- . **7 Euros** pour les classes vertes se déroulant dans les centres de vacances sis <u>en dehors</u> du département du Bas-Rhin et de La Hoube (Moselle),
- . **9 Euros** pour les classes vertes se déroulant dans les centres de vacances implantés dans le Bas-Rhin et à La Hoube (Moselle).
- ⇒ Pour enfant scolarisé volontairement hors d'Ostwald par jour (nuitée) et par enfant
 1,52 €

Tous ces crédits de fonctionnement seront prélevés sur les différents articles budgétaires abondés au Chapitre 65 du Budget Primitif 2015.

Intervention de M. Laurent Allari

Le niveau des crédits est d'environ 30.000 € pour toutes les écoles maternelles et primaires. Si l'on compare aux 450.000 € minimum de frais de fonctionnement du Point d'Eau, il y a là une situation très choquante. Comment expliquer aux citoyens cette politique ?

Réponse de M. Christian Wendling

Dans le fond, vous opposez l'action culturelle à l'action scolaire. Je ne vous rejoins pas sur ce terrain.

Concernant l'explication aux citoyens, elle est simple et à y regarder de près, objectivement, elle n'a rien de choquant ; ce serait même plutôt le contraire.

Je m'explique : il est erroné de prétendre que la commune ne consacre que 30.000 € aux écoles. L'interventionnisme de la Commune dans ses écoles est évidemment beaucoup plus important : les frais de personnel (secrétariat, Atsem et nettoyage), les frais généraux (entretien, fluides), les frais connexes (ARS et périscolaire), les crédits et subventions (classes de découvertes, ...) représentent un coût annuel d'une importance justifiée pour nos jeunes. Précisément, cette intervention s'élève à 1.917.000 €. Et permettez-moi d'y ajouter, avec une grande fierté, les réquisitions du Point d'Eau pour les spectacles organisés par les écoles et par nos services périscolaires ainsi que l'activité culturelle du Point d'Eau qui s'adresse très directement au public scolaire. Tout cela permet d'établir la mesure avec laquelle notre Ville propose et exerce le service public. Loin d'opposer la culture au scolaire, je considère, pour ma part, au contraire, la complémentarité des deux. Rien de choquant par conséquent.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

a p p r o u v e par 27 voix pour, 6 abstentions

les crédits scolaires tels qu'ils figurent ci-dessus et tels qu'ils sont inscrits au Budget Primitif 2015.

c) 1ère répartition des subventions

Les premières subventions de fonctionnement proposées à l'assemblée municipale correspondent à des opérations qu'il est d'ores et déjà possible d'évaluer et qu'il convient d'individualiser pour autoriser leur paiement au profit des bénéficiaires respectifs :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

a) Associations sportives et culturelles

68.000,00 €

Cette dotation est appelée à être répartie aux associations locales qui soumettront leurs dossiers respectifs à la Commission « Vie Associative ». Celle-ci sera alors appelée à les étudier et proposer les montants respectifs à attribuer sur la base des critères usuels en vigueur.

b) Actions communales	308.620,00 €
 - Amicale du Personnel - Activités scolaires (écoles + Collège) classes découvertes - Kilomètre Solidarité - Paroisse Protestante (logement du Pasteur) - Mathématiques Sans Frontières (Collège) - Mission Locale - Coup de pouce financier aux Associations Locales (PTJ) - Action Reforme (Retour à l'Emploi) - Subvention Patrimoine Urbain et Energie Solaire - Fédération Maison de Jeunes et de le Culture 	15.000,00 ∈ $18.640,00 ∈$ $1.000,00 ∈$ $3.310,00 ∈$ $170,00 ∈$ $5.500,00 ∈$ $6.000,00 ∈$ $15.500,00 ∈$ $18.500,00 ∈$ $225.000,00 ∈$
c) Subvention au C.C.A.S. (compte 657362)	90.000,00 €

Le total général de ces subventions associatives et fédératives est de 376.620,00 €, celle du CCAS de 90.000,00 €.

Ces crédits sont prévus au Budget Primitif 2015.

Intervention de Mme Nancy Dulck

Comment sont attribués les 90.000 € au CCAS ? Quel est la part allouée aux personnes âgées ?

Réponse du Maire, Jean-Marie Beutel

Le budget de la Ville prévoit effectivement un versement de 90 000 € au CCAS. Ce montant est réparti comme suit :

-	Frais de personnel :	32 000 €
-	Fête des personnes âgées :	28 000 €
-	Colis de Noël :	13 000 €
-	Portage de repas :	5 000 €
-	Secours exceptionnels :	7 000 €
-	Autres:	5 000 €

Sous l'angle d'une ventilation par nature, ou politique publique, la part dévolue aux personnes âgées s'élève à 62 000 € soit 68 % du budget du CCAS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

approuve par 32 voix pour, 1 abstention

les montants des subventions tels qu'ils figurent ci-dessus et autorise le Maire à mettre en œuvre cette première répartition selon le détail ci-dessus.

d) Ligne de trésorerie

L'ampleur du programme d'investissement consenti ces dernières années, se concrétise, en 2015, avec l'achèvement du pôle multifonctionnel du Point d'Eau. Dans ce cadre, un besoin de trésorerie sera nécessaire pour honorer les dernières dépenses, et en attendant, bien sûr, le recouvrement des recettes correspondantes (subventions, compensation de la T.V.A)

Concrètement, les dépenses et les recettes sont bien prévues au budget, mais le décalage dans le temps fait en sorte qu'il faudra « avancer » de la trésorerie.

Aussi est-il judicieux de contracter une ligne de trésorerie, pour un montant de 1.000.000 €.

Intervention de M. Laurent Allari

Comment se fait-il que nous devons emprunter 1.000.000 € pour couvrir la trésorerie alors que des finances saines devraient normalement couvrir les aléas ? Combien va coûter ce financement ? N'est-ce pas le signe avant coureur de finances municipales en forte dégradation ?

Réponse de M. Christian Wendling

Je me permets quelques éléments de définition et de clarification. La ligne de trésorerie n'est pas un emprunt. Elle n'a pas vocation à financer des investissements mais très simplement à combler les écarts de temporalité impactant la trésorerie, qu'il s'agisse d'ailleurs de fonctionnement ou d'investissement ; plus clairement à permettre le paiement de factures en

attendant la rentrée, en caisse, des recettes qui correspondent au demeurant souvent à ces dépenses. En cela, la ligne de trésorerie fluctue au jour le jour selon les besoins de financement du moment.

Le recours à une ligne de trésorerie correspond justement à une gestion saine des finances. La ligne de trésorerie permet précisément de niveler les effets de pics et de creux dans la trésorerie.

Si nous n'y avions pas recours, nous aurions deux possibilités pour couvrir, à coup sûr, le besoin de trésorerie :

- En recette, le recours à l'impôt ou à l'emprunt : cela serait préjudiciable au contribuable ;
- En dépense, la mise en paiement des factures en retard : cela serait préjudiciable à l'économie.

En conséquence, la ligne de trésorerie n'est en rien un signe de dégradation des finances mais au contraire une technique budgétaire commune, claire et saine.

Pour information, le taux d'intérêt est aujourd'hui de : 1,70 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

décide par 27 voix pour, 6 abstentions

- d'approuver le recours ponctuel à une ligne de trésorerie,
- d'autoriser le Maire à engager la procédure de mise en concurrence pour le choix de l'établissement de crédit qui sera retenu.

4°) – Budget Primitif 2015 – Pôle de l'Enfance

Le projet de Budget Primitif 2015 du Pôle de l'enfance, qui fait l'objet d'un budget annexe, s'équilibre en sa seule section de fonctionnement à hauteur de 1.639.000 €.

Il est proposé, à l'instar du Budget Primitif 2015 de la commune, d'adopter ce budget avec un vote par chapitre budgétaire, laissant la possibilité de faire des virements d'articles à articles.

<u>Intervention de M. Laurent Allari</u>

Nous souhaiterions recevoir une synthèse de l'évolution budgétaire par grands postes avec des commentaires sur l'évolution.

Réponse du Maire, Jean-Marie Beutel

Le budget de l'enfance est principalement composé de frais de personnels qui sont euxmêmes cadrés par les normes nationales d'encadrement du jeune enfant et par le statut, précisément les qualifications requises pour le personnel encadrant. La Ville a donc peu de marges dans cette dépense.

Plus précisément, les grands postes de dépenses et recettes sont les suivants :

- Dépenses de personnels : 1 505 780 €

- Charges courantes : 132 720 €

Concernant les recettes:

- Parts CAF: 838 700 €

Part familles: 310 000 €
 Part communale: 466 300 €
 Autres recettes: 23 500 €

S'agissant de l'évolution de ces postes, on notera une stabilité relative. Pour une évolution pluri annuelle des courbes il conviendra de se reporter aux débats d'orientations budgétaires à venir.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

a d o p t e par 27 voix pour, 6 abstentions

le budget 2015 du Pôle de l'Enfance tel qu'il figure en annexe.

5°) - Subvention du Patrimoine

L'assemblée municipale est appelée à valider l'attribution des subventions à accorder aux bénéficiaires dont les dossiers d'instruction sont conformes aux prescriptions validées par le Conseil Municipal dans ses séances des 28 avril 2008 et 30 juin 2008.

Le tableau ci-après détaille le dossier complet et validé lors de son instruction par les services municipaux.

N°	Nom -Prénom	Montants
1	SCHMITTER Philibert	473,80 €
2	OZTURK Nuri	697,50 €
3	DINTINGER Daniel	632,02 €
4	GRAEFF Arnaud	827,70 €
5	PFLEGER Marie-Louise	883,50 €
6	ZEHNACKER Claude	571,95 €
7	NORMAND Christine	545,10 €
		Total à payer 4 631,57 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

approuve à l'Unanimité

les subventionnements versés au titre des aides prévues pour les travaux sur le patrimoine bâti.

6°) - Demande de remise gracieuse - Taxe d'Urbanisme

En application de l'article L251A du Livre des procédures fiscales, seules les assemblées délibérantes des collectivités territoriales (Conseil Municipal) sont compétentes pour accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versement et participation d'urbanisme.

En l'espèce, un pétitionnaire a réglé les sommes dues en principal de la taxe d'urbanisme, mais en retard, et demandent la remise gracieuse des majorations et intérêts. Ces majorations s'élèvent à 140 €.

S'agissant d'une première pour la Commune, et, en l'espèce, d'un retard conséquent (près de 2 ans), il est proposé au Conseil Municipal de ne pas donner suite à cette demande de remise.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

décide à l'Unanimité

de ne pas donner suite à la demande de remise gracieuse de la taxe d'urbanisme.

7°) - Convention EBM - Réseau de chaleur

Le projet d'aménagement de la ZAC des Rives du Bohrie est en cours de réalisation.

Dans le cadre de cette opération, EBM Thermique, société spécialisée en matière de chauffage et d'énergie, doit procéder à l'installation d'un réseau de chaleur collectif permettant de desservir en chaleur et en eau chaude sanitaire les bâtiments qui y seront raccordés. Leur raccordement sera progressif dans le temps selon l'urbanisation réelle.

La Ville d'Ostwald a sollicité EBM Thermique pour le raccordement du Pôle Multifonctionnel du Point d'Eau au réseau de chaleur collectif de l'éco-quartier « Rives du Bohrie » pour satisfaire ses besoins en chauffage.

Les parties se sont, en conséquence, rapprochées pour fixer les conditions techniques et financières du raccordement au réseau dudit programme, situé au 17 allée René Cassin à Ostwald.

Sur le plan financier, et tenant compte de l'option tarifaire proposée, les coûts seraient les suivants :

- Frais de raccordement : 52.800 € TTC, payable une seule fois
- Frais d'abonnement : 79.87 € HT/kW/an
- Frais de fourniture : 34,85 € HT/MWh/an

Les frais de raccordement constituent une dépense d'investissement et sont liées aux travaux de génie civil nécessaires.

Les frais d'abonnement et de fourniture sont estimés à environ 70.000 € par an pour l'ensemble du Point d'Eau. Cette estimation est cohérente eu égard aux surfaces et aux volumes du site.

Cette proposition s'inscrit directement dans les choix opérés par notre commune s'agissant de la promotion d'un réseau de chaleur au sein de notre éco-quartier. Par ailleurs, cette production de chaleur ayant vocation à être principalement réalisée à partir d'énergie renouvelable (minimum de 70%), le taux de TVA réduit à 5,5 % s'appliquera au prix de vente de la chaleur.

Intervention de M. Laurent Allari

Quel est le système de chauffage à énergie renouvelable mis en oeuvre ? Est-ce plus intéressant qu'une consommation de gaz naturel qui profiterait de l'appel d'offres réalisé récemment par la CUS ?

Réponse de Jean-Marie Beutel, Maire et de Gilles Kapp

Tout d'abord, le fait de s'associer les services d'un réseau de chaleur, lui-même prévu pour un éco quartier, est un signe d'adhésion à un système de chauffage collectif et respectueux du point de vue environnemental.

Ce réseau de chaleur fonctionne avec plusieurs énergies :

- Prioritairement la biomasse (bois, maïs, éléments végétaux);
- Couplé avec des pompes à chaleur connectées à la nappe phréatique ;
- Avec un appoint de gaz en cas de très grand froid.

Il est difficile de faire une comparaison avec le gaz, et ce pour deux raisons :

- La première tient à la consommation effective qui sera constatée au Point d'Eau. La 1ère année de fonctionnement nous donnera les 1ères indications ;
- La deuxième tient aux prix fluctuants du gaz naturel. Le passé en est le témoin.

Ce qu'on peut dire, à cette heure, c'est que le coût total annuel estimé et inscrit au budget s'élève à 70 000 € et correspond, peu ou prou, et proportionnellement, au coût antérieur du site. Tenant compte des surfaces, mais aussi des volumes (notamment la grande salle), l'incidence financière en termes de chauffage, est raisonnable.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

approuve à l'Unanimité

le partenariat avec EBM Thermique et autorise le Maire à signer tout document y afférent.

8°) – <u>Itinéraire nautique sur l'Ill</u>

En application de l'article L 311-3 du Code du sport, le Département établit un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI).

Sur demande du Comité Régional Alsace de Canoë-Kayak, le Département du Bas-Rhin entend inscrire au PDESI, l'Ill et ses affluents comme itinéraire de canoë-kayak.

L'Ill est la principale rivière touristique régionale pour la pratique d'activités nautiques telles que le canoë-kayak et ses disciplines associées, ainsi que la pêche, la barque et l'aviron.

Cet itinéraire inclut des points de mise à l'eau et des points de continuité nautique, dont certains se trouvent sur le ban communal d'Ostwald.

Trois sites sont concernés dont les parcelles sont de propriété de la Commune, de l'Eurométropole ou de la Région. Il s'agit du terrain de football, de la piscine et du barrage.

Un point de mise à l'eau comprend l'accès au cours d'eau par un véhicule motorisé et peut comprendre un stationnement ou une aire de dépose. La mise à l'eau est accessible aux engins nautiques non motorisés.

Un point de continuité permet le passage d'un barrage avec débarquement en amont de celui-ci, portage puis embarquement en aval du barrage.

L'itinéraire nautique, les points de mises à l'eau, points de continuité nautique, accès et stationnement en cause sont répertoriés sur la carte topographique jointe en annexe du présent rapport.

A toutes fins utiles, il est rappelé qu'en vertu de l'article L 214-12 du Code de l'environnement, la circulation sur les cours d'eau des engins nautiques de loisir non motorisés s'effectue librement dans le respect des lois et règlements de police et des droits des riverains, en l'absence de schéma d'aménagement et de gestion des eaux approuvé.

Intervention de M. Laurent Allari

Sur le sujet de l'Ill, où en est-on avec le projet largement vanté pendant la période électorale (et bien avant) de la promenade autour de la gravière du Gérig et de la passerelle devant enjamber l'Ill ?

Réponse du Maire, Jean-Marie Beutel

Il est vrai que ce point de l'itinéraire nautique sur l'Ill n'enlève rien de l'intérêt touristique ou de loisir du projet de promenade autour de la gravière du Gérig. Et il est vrai également que je n'ai eu de cesse de faire avancer ce projet. En conséquence, j'ai rencontré à de multiples reprises la société Granulat Est (Holcim) pour faire avancer le dossier.

A ce titre:

- la société Granulat Est a engagé la procédure de cessation partielle qui doit aboutir en juin 2015 et a réaffirmé son engagement à réaliser la passerelle surplombant le chenal. Il en résulte que le projet est bel et bien sur les rails et sa concrétisation dépend désormais de l'aboutissement de cette procédure ;
- en parallèle, la Commune intègre ce projet dans sa modification prochaine du PLU en autorisant dans cette zone naturelle la construction d'une passerelle ;
- la Ville engagera alors la procédure d'acquisition de l'emprise foncière concernée par cette passerelle.

Concrètement, on peut raisonnablement compter sur une mise en œuvre effective en 2016.

<u>Mme Catherine Geiger</u> souhaite savoir s'îl est envisagé d'installer sur l'Ill une centrale de production électrique.

Réponse de Mme Fabienne Baas.

Il reste un barrage situé sur le ban d'Illkirch mais elle s'interroge sur la possibilité de l'utiliser à cette fin.

Pour ce qui concerne Ostwald, il n'existe pas de possibilité technique d'installation d'une centrale hydroélectrique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

décide à l'Unanimité

- De donner un avis favorable à l'inscription au PDESI d'un itinéraire nautique sur l'Ill et ses affluents sis sur le ban de la commune et répertorié sur les plans joints en annexe en vue de la pratique de diverses activités nautiques telles que le canoë-kayak et ses disciplines associées, la pêche et l'aviron ;
- De donner son accord pour que ces points de mises à l'eau et de continuité nautique situés sur des propriétés communales, mentionnés sur les plans joints en annexe, puissent être utilisés par les engins nautiques (canoë-kayak, pêche, ...);
- De préciser que le Maire est chargé, dans le cadre de ses pouvoirs de police, de prendre toutes les mesures nécessaires pour règlementer, en tant que de besoin, la circulation, notamment motorisée, sur le(s) chemin(s) d'accès aux points de mise à l'eau et le stationnement sur les aires mentionnées en annexe;
- De s'engager conformément aux dispositions de l'article R311-2 du Code du sport, à consulter la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) de tout projet d'aménagement ou toute mesure de protection des espaces naturels susceptible d'avoir une incidence sur l'exercice des sports de nature sur l'Ill et ses affluents;
- De s'engager à informer le Département du Bas-Rhin de toute modification envisagée.

9°) – <u>Dénomination d'une place publique</u>

Le conseil municipal est compétent pour la dénomination des rues et lieux publics. Il apparaît opportun de nommer expressément la place qui figure sur le plan en annexe. Cette dénomination permettrait d'individualiser plus facilement un ensemble de bâtiments au rang desquels figure le pôle jeunesse. Ces bâtiments sont partiellement implantés sur les rues Albert Gérig et des Lilas mais leur implantation n'est pas très lisible. Compte tenu du site, il est proposé la dénomination : « Place de la Bruyère ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

décide à l'Unanimité

de nommer la place située entre les rues Albert Gérig et Lilas « place de la Bruyère » comme indiqué sur le plan en annexe.

10°) – INTERCOMMUNALITE:

a) Incorporation d'une parcelle dans la voirie communautaire

Un certain nombre de projets communautaires nécessitent la réalisation d'acquisition ou de ventes amiables :

- De diverses parcelles à incorporer à la voirie communautaire ;
- De divers terrains entrant dans le cadre de projets d'intérêt communautaire ayant déjà été validés par le Conseil de Communauté ;
- De diverses acquisitions entrant dans la politique de réserves foncières de la Communauté Urbaine de Strasbourg (aujourd'hui Eurométropole).

Dans le cadre de cessions ou d'acquisitions des terrains d'assiette de voiries situées sur le territoire de la Communauté Urbaine de Strasbourg, cette dernière est amenée à procéder aux régularisations domaniales.

Concernant notre commune, il s'agit de voies aménagées avec l'accord du propriétaire dont le transfert de propriété reste à régulariser. Les parcelles désignées ci-après seront acquises, à prix négocié, en plein accord avec les propriétaires :

Ostwald: rue du Lac section 19 n° 239/67 de 0,31 are, sol

dépendant de la communauté ayant existé entre Monsieur Michel Gahinet et Madame Marie Billet, au prix de 1.525 € HT l'are, soit pour un montant de 472.75 € HT.

Un plan est joint en annexe.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

prend acte à l'Unanimité

du projet d'acquisition de l'Eurométropole concernant le terrain sis rue du Lac section 19 n° 239/67 de 0,31 are, sol.

b) Déconstruction d'une maison

Par acte de vente daté du 5 février 2013, la Communauté Urbaine de Strasbourg a acquis par voie de préemption, un ensemble immobilier sis 8 rue du Général Leclerc à Ostwald.

Cette maison d'habitation occupe une surface au sol d'environ 55 m² et comporte deux étages ainsi qu'une cave et une terrasse de 18 m².

La démolition intervient dans le cadre de la réalisation de places de stationnement, afin de faciliter l'accessibilité aux commerces voisins.

Les travaux consistent en l'établissement des différents diagnostics, la dépose des réseaux divers, le retrait des matériaux amiantés, le curage intérieur, la déconstruction du bâti et le remblaiement des cavités.

L'estimation du coût global de cette opération s'élève à 55.000 € TTC. Les travaux interviendront en fin du deuxième trimestre/début du troisième trimestre 2015.

> Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

prend acte à l'Unanimité

du projet concernant la déconstruction d'une maison sise 8 rue du Général Leclerc à Ostwald.

11°) - Programme des travaux de l'Office National des Forêts

L'Office National des Forêts a communiqué à la Commune le programme prévisionnel des travaux et coupes à entreprendre sur l'exercice 2015.

Il s'agit:

- de travaux sylvicoles et travaux divers pour un montant HT de 2.280 €,
- de l'état de prévision des coupes pour un bilan net prévisionnel HT de 7.433€ et une recette nette prévisionnelle HT de 8.640 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **d é c i d e à l'Unanimité**

de valider le programme des travaux de l'Office National des Forêts et autorise le Maire à comparaître aux documents contractuels.

12°) - Marchés Publics:

a) Compte-rendu au Conseil Municipal de l'attribution de marchés

Conformément à la délibération du Conseil Municipal relative à la délégation générale de pouvoirs au Maire prise en date du 22 avril 2014, il vous est communiqué le résultat de la consultation effectuée dans le cadre du renouvellement des marchés d'assurance. Avec des garanties équivalentes, celle-ci a permis de réaliser une économie de 27 % par rapport à 2014.

- Lot 1 : Responsabilité Civile

Attributaire: ETHIAS pour un montant de prime annuelle TTC de 2.791,23 €,

- Lot 3 : Protection juridique

Attributaire : SARRE MOSELLE pour un montant de prime annuelle TTC de 1.623 €

- Lot 4 : Flotte automobile + autre mission

Attributaire : SMACL pour un montant de prime annuelle TTC de 6.470,10 €

- Lot 5 : Dommages aux biens et risques annexes

Attributaire : GROUPAMA pour un montant de prime annuelle TTC de 22.269,93 €.

Ces contrats d'assurance sont établis pour une période de 4 ans soit du 01/01/2015 au 31/12/2018.

Intervention de Mme Brigitte Lentz

Le gain résultant de cette consultation s'élèvera à 13.500 €, soit 27 % par rapport à 2014.

Le Conseil Municipal **prend acte** du compte rendu de l'attribution des marchés passés en application d'une délégation au Maire.

b) Compte-rendu de la contraction d'un emprunt

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 22 avril 2014 relative à la délégation générale de pouvoirs du Maire, et en application de l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, il vous est communiqué le résultat de la consultation

effectuée pour la contraction d'un emprunt de 960.000 € pour le financement des investissements.

Organisme prêteur : Banque Postale Classification du score Gissler : 1 A Durée du contrat de prêt : 15 ans

Taux fixe: 1,93 %

Mode de l'amortissement : constant

Périodicité du remboursement : trimestrielle

Intervention de M. Laurent Allari

Quel est le besoin de financement de la commune pour les prochains mois et années ? A quoi va servir cet emprunt ?

Réponse du Maire, Jean-Marie Beutel

Ce point est relatif au compte rendu fait par le Maire pour les marchés pour lesquels le Conseil Municipal lui a donné délégation. En l'espèce, il s'agit de l'emprunt prévu au budget primitif 2014 pour la couverture du financement des investissements 2014. Bien sûr, on pense immédiatement à l'équipement multifonctionnel, mais il convient de rappeler l'interdiction d'affecter une recette à une dépense. L'emprunt est par conséquent prévu pour l'ensemble des dépenses d'investissement.

Concernant l'emprunt prévu au budget 2015, il servira à financer également l'ensemble des investissements prévus en 2015 et particulièrement, bien sûr, l'achèvement du pôle multifonctionnel.

Au-delà de 2015, et tenant compte de notre souhait de ne pas augmenter les impôts locaux, il ne me parait pas opportun d'engager des investissements lourds justifiant le recours à de nouveaux emprunts.

Cela dit, le niveau de l'endettement constaté en 2015 reste dans la limite des indicateurs règlementaires de la norme comptable.

Nous sommes évidemment attentifs à l'entretien et aux mises aux normes de nos équipements ainsi que de ceux qui seront largement cofinancés par l'aménageur SAS des Rives du Bohrie.

Le Conseil Municipal **prend acte** de ces dispositions contractuelles en matière de prêt.

13°) - Projet de Laser-Game - Natura Parc

Par délibérations des 24/11/2008 et 08/07/2009, le Conseil Municipal a autorisé la location de terrains situés dans la forêt d'Ostwald au lieu-dit la «Nachtweid » au profit de Natura Parc pour une surface totale d'environ 46 ares.

Natura Parc développe aujourd'hui un projet de Laser-Game qui pourrait se composer :

- D'une zone d'accueil
- D'une zone de jeux d'environ 35 caches faites de planches, bois et pierres présents sur le site ;
- D'une délimitation légère de la zone (poteaux, cordes) ;
- D'un panneau d'information.

L'ensemble du projet pourrait être situé au lieu-dit « La Stegmatt » pour une surface de 23,06 ares.

Un plan de situation et un schéma de composition du Laser-Game figurent en annexe.

Compte tenu de l'intérêt que revêt ce projet en termes d'animation et de tourisme,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

décide à l'Unanimité

- d'approuver le principe de l'implantation d'un Laser-Game dans la forêt d'Ostwald, lieu-dit « la Stegmatt» sur une surface de 23,06 ares,
- d'autoriser le Maire à signer la convention ad hoc.

Plus aucune question n'étant soulevée, le Maire remercie les conseillers pour leur présence et lève la séance à 21 h.